



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
FINANCES
VOTE DU BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
69. Compte administratif 2019**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 23 juillet,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LEBORGNE.

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020102-BF
Reçu le 24/07/2020

* * * * *



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION
N° 102 - 23.07.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
FINANCES
VOTE DU BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
69. Compte administratif 2019**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11/04/2019 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération du conseil communautaire du 26/09/2019 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération approuvant le compte de gestion 2019 présenté par le Comptable public,

Vu la présentation effectuée en séminaire des élus le 16/07/2020,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget, le compte administratif 2019 du budget principal de la communauté de communes de l'île de Ré se présente comme suit :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	26 502 609,17 €	29 323 966,56 €	2 821 357,39 €
	Investissement	3 605 218,37 €	8 618 845,27 €	5 013 626,90 €
		+	+	
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement		4 059 027,13 €	4 059 027,13 €
	Investissement	989 790,31 €		-989 790,31 €
		=	=	
	TOTAL (Réalizations+reports)	31 097 617,85 €	42 001 838,96 €	10 904 221,11 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement	7 500 042,00 €		-7 500 042,00 €
	Total des RAR	7 500 042,00 €	0,00 €	-7 500 042,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	26 502 609,17 €	33 382 993,69 €	6 880 384,52 €
	Investissement	12 095 050,68 €	8 618 845,27 €	-3 476 205,41 €
	TOTAL CUMULE	38 597 659,85 €	42 001 838,96 €	3 404 179,11 €

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020102-BF
Reçu le 24/07/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

DÉLIBÉRATION

N° 102 - 23.07.2020

En exercice ... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES FINANCES VOTE DU BUDGET BUDGET PRINCIPAL 69. Compte administratif 2019

Il est procédé à la désignation du président chargé du vote du compte administratif.

A l'unanimité des membres présents, Madame Anne PAWLAK, Conseillère communautaire et doyenne d'âge, est désignée pour faire procéder au vote du compte administratif.

Monsieur le Président, Lionel QUILLET, quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal de la communauté de communes tel qu'il est susmentionné.**

Affichée le : 25 juillet 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020102-BF
Reçu le 24/07/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES - Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Présenté par le Président ,
 A Saint-Martin de Ré, le 23/07/2020
 le Président ,
 Délibéré par Le Conseil Communautaire en session ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A Saint-Martin de Ré, le 23/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Mme BERGERON Annie 	Mme BESNIER Lina 	M. BOUSSATON Patrick 
M. CHAIGNE Marc 	M. CHENE Jean-Luc 	M. DECHELETTE Patrice 
M. DUMOULIN Jérôme 	Mme FOULQUIER Simone 	M. GAILLARD Jean-Pierre 
M. GOUSSARD Jean-Paul 	M. GUILLEMOTEAU Jean-Philippe 	M. GUYON Didier 
M. HERAudeau Jean-Paul 	M. JUIN Gérard 	M. LEBORGNE Didier 
Mme LUTON Peggy 	Mme PAWLAK Anne 	Mme PERCHAIS Sandrine 
Mme PETINIAUD-GROS Danièle 	M. POCHON Alain 	M. QUILLET Lionel 
M. RAFFARIN Patrice 	M. RAYTON Patrick 	M. SALEZ Patrick 
M. TASSIGNY Daniel 	Mme VERGNON Gisèle 	M. ZELIE Roger 
Mme ZELY-TORDJMANN Chantal 		

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020102-BF
Reçu le 24/07/2020

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le
___/___/_____, et de la publication le ___/___/_____

A Saint-Martin de Ré, le ___/___/_____

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020102-BF

Reçu le 24/07/2020